

Dispositions d'exécution relatives au domaine de qualification «Connaissances professionnelles» (ETBK 1W f)

**Elektronikerin EFZ / Elektroniker EFZ
Electronicienne CFC / Electronicien CFC
Elettronica AFC / Elettronico AFC
Electronics Engineer, Federal Diploma of Vocational Education and Training (VET)**

Version 2.0 du 1^{er} janvier 2016, numéro de la profession 46505 (état au 15 mars 2017)

Table des matières

1.	Dispositions de l'«Ordonnance sur la formation professionnelle initiale»	2
2.	Dispositions du «Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale»	4
3.	Mise en œuvre des dispositions stipulées dans l'ordonnance sur la formation et le plan de formation	7
3.1	Organisation de la procédure de qualification	7
3.2	Vue d'ensemble du domaine de qualification «connaissances professionnelles»	7
3.3	Contenu des points d'appréciation	7
3.4	Structuration des points d'appréciation	8
3.5	Moyens auxiliaires	9
3.6	Appréciation des travaux	9
3.7	Détermination des notes.....	9
3.8	Documents libérés	9
4.	Exemple pour la détermination de la note d'expérience «connaissances professionnelles» 10	
4.1	Exemple de calcul de la note d'expérience en cas de fréquentation régulière de l'enseignement des «connaissances professionnelles».....	10
5.	Formulaire de notes CSFO	11
6.	Entrée en vigueur	14

Distribution:

Swissmem Formation professionnelle
Brühlbergstrasse 4
CH-8400 Winterthur

Téléphone +41 52 260 55 55
Téléfax +41 52 260 55 59

vertrieb.berufsbildung@swissmem.ch
www.swissmem-berufsbildung.ch

© by Swissmem Formation professionnelle, 8400 Winterthur

1. Dispositions de l'«Ordonnance sur la formation professionnelle initiale»

Extrait de l'«Ordonnance sur la formation professionnelle initiale»:

Section: Procédure de qualification

Art. 17 Objet, étendue et organisation de la procédure de qualification

¹ La procédure de qualification vise à démontrer que les compétences opérationnelles et les ressources décrites aux art. 4 et 5 ont été acquises.

³ L'examen final porte sur les domaines de qualification ci-après selon les modalités suivantes:

- b. connaissances professionnelles d'une durée de 4 à 5 heures. La personne en formation subit un examen écrit.

Art. 18 Conditions de réussite, calcul et pondération des notes

¹ La procédure de qualification est réussie si:

- a. la note de l'examen partiel est supérieure ou égale à 4;
- b. la note du domaine de qualification «travail pratique» est supérieure ou égale à 4;
- c. la moyenne de la note du domaine de qualification «connaissances professionnelles» et de la note d'expérience est au moins égale à 4, et
- d. la note globale est supérieure ou égale à 4.

² La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, de la note de l'examen partiel, des notes des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience.

Ces notes sont pondérées de la manière suivante:

- a. examen partiel: 25 %;
- b. travail pratique: 25 %;
- c. connaissances professionnelles: 15 %;
- d. culture générale: 20 %;
- e. note d'expérience: 15 %.

³ La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des huit notes de l'enseignement des connaissances professionnelles figurant dans les bulletins semestriels.

Art. 19 Répétition

¹ La répétition de la procédure de qualification est régie par l'art. 33 OFPr.

Si un domaine de qualification doit être répété, il doit l'être dans sa globalité.

² Pour les personnes qui répètent la procédure de qualification et qui ne fréquentent plus l'école professionnelle, l'ancienne note d'expérience est prise en compte. Pour les personnes qui suivent à nouveau l'enseignement des connaissances professionnelles pendant 2 semestres au minimum, seules les nouvelles notes sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience.

Art. 20 Cas particulier

¹ Pour les personnes qui ont suivi la formation préalable hors du cadre de la formation professionnelle initiale réglementée et subi la procédure de qualification régie par la présente ordonnance, il n'y a pas de note d'expérience.

² Pour le calcul de la note globale, les notes sont pondérées de la manière suivante:

- a. examen partiel: 25 %;
- b. travail pratique: 25 %;
- c. connaissances professionnelles: 30 %;
- d. culture générale: 20 %.

**Dispositions d'exécution de la procédure de qualification «connaissances professionnelles»
Electronicienne CFC / Electronicien CFC**

Section: Certificat et titre

Art. 21

¹ La personne qui a réussi la procédure de qualification reçoit le certificat fédéral de capacité (CFC).

² Le CFC autorise ses titulaires à porter le titre légalement protégé d'«électronicienne CFC / électronicien CFC».

Le bulletin de notes mentionne:

- a. la note globale;
- b. la note de l'examen partiel, les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final ainsi que la note d'expérience.

2. Dispositions du «Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale»

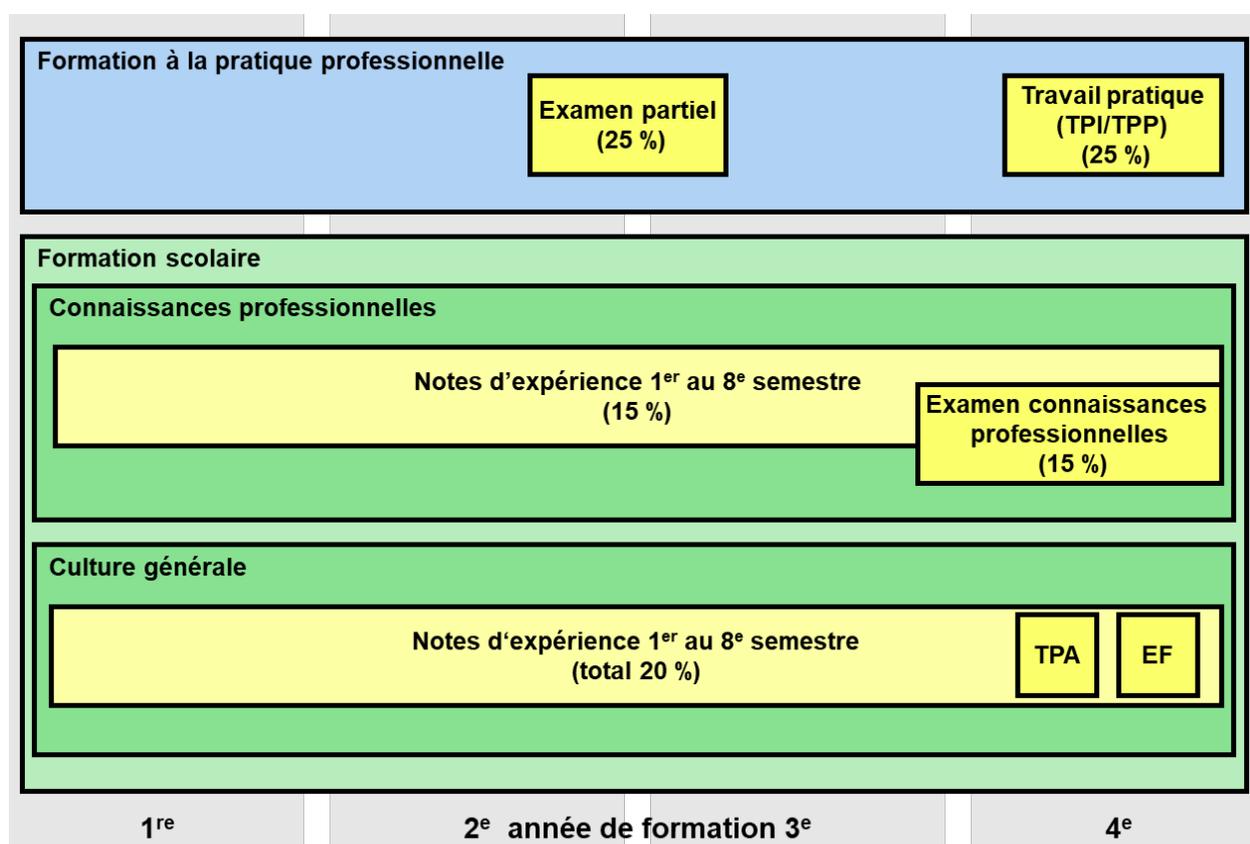
Extrait du «Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale»:

Procédure de qualification (chapitre 3)

La procédure de qualification sert à attester que les personnes en formation ont acquis les compétences opérationnelles et les ressources décrites dans le catalogue des compétences-ressources.

Les ressources professionnelles, méthodologiques et sociales ainsi que les ressources relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement/l'efficacité des ressources sont évaluées dans tous les domaines de qualification.

Vue d'ensemble (chapitre 3.1)



TPI Travail pratique individuel TPA Travail personnel d'approfondissement
 TPP Travail pratique prescrit EF Examen final

Graphique: Procédure de qualification de l'électronicien/ne

Dispositions d'exécution de la procédure de qualification « connaissances professionnelles » Electronicienne CFC / Electronicien CFC

Domaine de qualification « connaissances professionnelles » (chapitre 3.1.3)

Le domaine de qualification « connaissances professionnelles » fait l'objet d'un examen écrit collectif qui se rapporte aux ressources des connaissances professionnelles à la fin du 8^e semestre et qui dure 4 heures.

L'examen porte sur les points d'appréciation suivants:

Point d'appréciation	Durée	Contenu	Note attribuée aux points d'appréciation	Note attribuée aux connaissances professionnelles
Electrotechnique	1h	selon le catalogue des compétences-ressources	Note entière ou demi-note; coefficient un	Moyenne des notes attribuées à chacun des points d'appréciation, arrondie à la première décimale
Electronique	1h	selon le catalogue des compétences-ressources	Note entière ou demi-note; coefficient un	
Techniques matérielles et logicielles	1h	selon le catalogue des compétences-ressources	Note entière ou demi-note; coefficient un	
Connaissances spécifiques appliquées	1h	contenus fixés dans des prescriptions d'exécution	Note entière ou demi-note; coefficient un	

Note d'expérience (chapitre 3.1.5)

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des huit notes de l'enseignement des connaissances professionnelles figurant dans les bulletins semestriels.

Les notes semestrielles sont calculées à partir des notes attribuées aux domaines d'enseignement enseignés durant le semestre considéré et définis dans le tableau des périodes d'enseignement:

- Notions techniques fondamentales
- Anglais technique
- Techniques des matériaux et de dessin
- Electrotechnique
- Electronique
- Techniques matérielles et logicielles
- Projets interdisciplinaires

Pour les personnes qui répètent la procédure de qualification et qui ne fréquentent plus l'école professionnelle, l'ancienne note d'expérience est prise en compte. Pour les personnes qui suivent à nouveau l'enseignement des connaissances professionnelles pendant 2 semestres au minimum, seules les nouvelles notes sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience.

Note globale (chapitre 3.2)

La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, de la note de l'examen partiel, des notes des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience.

Pour le calcul de la note globale, la feuille de notes du Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) est requise.

Dispositions d'exécution de la procédure de qualification «connaissances professionnelles» Electronicienne CFC / Electronicien CFC

Conditions de réussite (chapitre 3.3)

La procédure de qualification est réussie si:

- a. la note de l'examen partiel est supérieure ou égale à 4.0;
- b. la note du domaine de qualification «travail pratique» est supérieure ou égale à 4.0;
- c. la moyenne de la note du domaine de qualification «connaissances professionnelles» et de la note d'expérience est au moins égale à 4.0, et
- d. la note globale est supérieure ou égale à 4.0.

La personne qui a réussi la procédure de qualification reçoit le certificat fédéral de capacité (CFC) et est autorisée à porter le titre légalement protégé d'«électronicienne CFC / électronicien CFC».

Bulletin de notes (chapitre 3.4)

Le bulletin de notes mentionne la note globale, la note de l'examen partiel, les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final ainsi que la note d'expérience de la formation scolaire.

3. Mise en œuvre des dispositions stipulées dans l'ordonnance sur la formation et le plan de formation

3.1 Organisation de la procédure de qualification

Information et inscription

L'autorité d'examen informe les candidats en temps utile du déroulement du domaine de qualification «connaissances professionnelles» et de la date fixée pour la procédure de qualification. Elle annonce également les documents d'examen libérés.

Responsabilité

L'autorité cantonale définit la date, le déroulement et le lieu de la procédure de qualification. L'autorité règle la publication des notes et la conservation des documents.

Les dates respectives de la procédure de qualification seront discutées au préalable aux séances des chefs-experts. En principe, les examens devraient se dérouler dans toute la Suisse durant un étroit créneau horaire défini.

3.2 Vue d'ensemble du domaine de qualification «connaissances professionnelles»

Pt. d'appréciation 1 Electrotechnique 1 h	Pt. d'appréciation 2 Electronique 1 h	Pt. d'appréciation 3 Techniques matérielles et logicielles	Pt. d'appréciation 4 Connaissances spécifiques appliquées 1 h
--	--	--	--

3.3 Contenu des points d'appréciation

Les énoncés pour tous les points d'appréciation sont formulés sur la base des ressources de l'école professionnelle d'après le catalogue des compétences-ressources.

Les **domaines d'enseignement** ci-après sont réglés comme suit:

Dans le domaine de qualification «connaissances professionnelles», les **notions fondamentales techniques** composées des mathématiques, de l'informatique, des techniques de travail et d'apprentissage et de la physique **ne sont pas examinées de manière explicite**. L'aptitude à utiliser ces notions fondamentales pour résoudre des épreuves techniques fait toutefois partie des exigences préalables.

L'**anglais technique** n'est pas examiné. Certains points d'appréciation peuvent intégrer des fiches techniques en anglais. Les énoncés de devoir et les solutions sont rédigés dans la langue nationale.

Le domaine d'enseignement «Projets interdisciplinaires» n'est pas examiné.

Formes d'épreuves

Dans tous les points d'appréciation du domaine de qualification «connaissances professionnelles», les compétences opérationnelles de la formation de base ainsi que les connaissances pratiques enseignées dans l'entreprise sont également examinées. Une séparation explicite des connaissances acquises à l'école professionnelle et en entreprise n'est ni judicieuse ni possible.

Les énoncés ne comportent aucune question avec négation (Quelle réponse n'est pas correcte?) et aucune question de comptage (Combien de réponses sont justes?).

Enoncés des points d'appréciation 1...3

L'examen peut être exécuté sous forme électronique ou sur support papier. L'autorité d'examen décide de la forme retenue. Les points d'appréciation 1 à 3 portent avant tout sur l'**étendue de la matière** enseignée dans les domaines d'enseignement. Ces points d'appréciation comportent différentes formes d'épreuves (par exemple «Oui/Non», «Choix multiple» = **QCM**, «texte à trou», etc.).

Dispositions d'exécution de la procédure de qualification « connaissances professionnelles » Electronicienne CFC / Electronicien CFC

Les questions à choix multiples comportant plusieurs réponses justes sont clairement signalées. Pour ces questions, la réponse est uniquement considérée comme correcte si toutes les réponses sont correctes. Pour les questions avec calcul, seul le résultat est évalué.

Chaque point d'appréciation comporte des points bonus.

Énoncés du point d'appréciation 4 « connaissances spécifiques appliquées »

Dans le point d'appréciation 4, l'examen vise en premier lieu à tester les **connaissances approfondies**, telles qu'elles sont nécessaires pour résoudre des problèmes plus complexes.

L'énoncé est subdivisé en **groupes de problèmes indépendants**. L'ordre d'exécution des groupes de problèmes est laissé au choix du candidat. La structuration de chaque groupe de problèmes apparaît au début de chaque devoir.

Il s'agit d'un devoir d'examen écrit cohérent axé sur le «**développement**» portant sur la totalité du catalogue des compétences-ressources.

L'énoncé peut comporter des **devoirs d'approfondissement facultatif**.

Correction et évaluation des épreuves

A l'intérieur d'un groupe de problèmes, il peut y avoir une interaction entre les différentes parties. La correction tiendra compte de la répercussion d'une erreur de calcul.

Les épreuves écrites sont utilisées pour examiner des niveaux de compétence plus élevés en rapport avec la profession et le domaine (appliquer, développer le savoir). Pour toute résolution mathématique, le développement et la réponse avec l'unité sont exigés et évalués.

Prise en compte de nouvelles formes d'enseignement/d'apprentissage

Les nouvelles formes d'enseignement/d'apprentissage axées davantage sur l'apprentissage participatif orienté vers l'action ont pour conséquence que les candidats à l'examen possèdent un savoir élargi dans des domaines les plus divers. Pour tenir compte de cette évolution, certains énoncés comportent des **devoirs d'approfondissement facultatifs**. Ces devoirs permettent d'obtenir des points supplémentaires pour le savoir approfondi.

La note 6 est attribuée (conformément à l'échelle des notes de la «Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse romande et du Tessin, CRFP») à l'obtention du nombre maximal de points **sans** les points supplémentaires des devoirs d'examen facultatifs. Les points supplémentaires des devoirs d'approfondissement facultatifs permettent aux candidats de compenser des connaissances plus superficielles dans un autre domaine.

Matériel de démonstration

Aucun matériel de démonstration n'est utilisé.

3.4 Structuration des points d'appréciation

Sujets d'examen prescrits

Chaque point d'appréciation se compose d'un document avec les énoncés ou d'une séquence d'examen en ligne. Les quatre points d'appréciation sont conçus de manière à former une **entité**.

Ordre chronologique des devoirs d'examen

Les différents devoirs ne sont pas groupés par thème. Les questions à choix multiples et les épreuves écrites peuvent être mélangées.

Conception des documents

Les documents sont conçus de telle façon que les solutions peuvent directement être inscrites sur le document d'examen.

Séries éditées

Pour chaque série d'examen, une édition pour les candidats et une pour les experts avec les solutions sont proposées.

Dispositions d'exécution de la procédure de qualification «connaissances professionnelles» Electronicienne CFC / Electronicien CFC

3.5 Moyens auxiliaires

Le canton décide si des moyens auxiliaires peuvent être utilisés. La littérature spécialisée peut se présenter sous forme imprimée ou électronique.

Il existe une recommandation des associations responsables sur l'utilisation de moyens électroniques ainsi que sur la responsabilité des candidats aux examens. L'autorisation de moyens électroniques relève de la responsabilité du canton.

3.6 Appréciation des travaux

Pour chaque devoir d'examen, les points alloués sont mentionnés. Seuls des points entiers sont attribués.

Pour les **questions à choix multiples**, chaque réponse juste est, en principe, créditée d'un point.

Pour les **épreuves écrites du point d'appréciation «connaissances spécifiques appliquées»**, les étapes pour parvenir à la solution sont prises en compte dans l'évaluation. Seuls des points entiers sont attribués.

Il n'est pas nécessaire d'attribuer le même nombre de points aux **différents points d'appréciation**.

3.7 Détermination des notes

Conformément au plan de formation 3.1.3 «Domaine de qualification des connaissances professionnelles», la note résulte de points d'appréciation. Les **notes de points d'appréciation** sont calculées selon l'échelle CSFO et arrondies à une note entière ou à une demi-note.

Si les points supplémentaires attribués aux devoirs d'approfondissement ou de bonus permettent d'attribuer une note > 6, la note 6 est attribuée.

Chaque point d'appréciation compte une fois.

La **note attribuée aux connaissances professionnelles** est la moyenne des notes de points d'appréciation; elle est arrondie à la première décimale.

$$\text{Note de point d'appréciation} = \frac{\text{Points obtenus} \text{ (devoirs obligatoires et devoirs d'approfondissement)}}{\text{Total des points} \text{ (devoirs obligatoires)}} \times 5 + 1$$

3.8 Documents libérés

Des devoirs d'examen libérés peuvent être commandés chez Swissmem Formation professionnelle.

4. Exemple pour la détermination de la note d'expérience « connaissances professionnelles »

Dans le plan de formation, sous point 3.1.5, la note d'expérience est précisée comme suit:

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des huit notes de l'enseignement des connaissances professionnelles figurant dans les bulletins semestriels.

Les notes semestrielles sont calculées à partir des notes attribuées aux domaines d'enseignement enseignés durant le semestre considéré et définis dans le tableau des périodes d'enseignement:

- Notions techniques fondamentales
- Anglais technique
- Techniques des matériaux et de dessin
- Electrotechnique
- Electronique
- Techniques matérielles et logicielles
- Projets interdisciplinaires

Pour les personnes qui répètent la procédure de qualification et qui ne fréquentent plus l'école professionnelle, l'ancienne note d'expérience est prise en compte. Pour les personnes qui suivent à nouveau l'enseignement des connaissances professionnelles pendant 2 semestres au minimum, seules les nouvelles notes sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience.

Pour les personnes qui fréquentent la voie **maturité professionnelle** ou pour celles qui suivent la voie «**way-up**», le calcul de la note d'expérience sera défini par les directives spécifiques des différents cantons.

4.1 Exemple de calcul de la note d'expérience en cas de fréquentation régulière de l'enseignement des « connaissances professionnelles »

Ci-après, un exemple de calcul de la note d'expérience en cas de fréquentation de l'école professionnelle sans maturité professionnelle. Les personnes qui fréquentent l'école professionnelle avec filière de maturité professionnelle peuvent être dispensées de suivre l'enseignement de certains domaines des connaissances professionnelles, car ceux-ci sont enseignés à un niveau supérieur dans le cadre des cours menant à la maturité professionnelle.

Domaines d'enseignement	Notes semestrielles ¹								
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Notions techniques fondamentales	4.5	4.5	5.0	4.5	4.0	4.5			
Anglais technique	4.5	5.0	5.0	5.5					
Techniques des matériaux et de dessin	5.0	5.0	4.5	4.5					
Electrotechnique	5.0	4.5	4.0	3.5	4.5	4.5			
Electronique	4.5	4.0	4.5	5.0	5.0	4.5	5.0	5.0	
Techniques matérielles et logicielles				4.0	4.5	4.5	5.0	4.0	
Projets interdisciplinaires						4.5	5.0	4.0	
Moyennes semestrielles	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	5.0	4.5	Somme : 8 = note finale ²

1) Les notes semestrielles sont arrondies à une demi-note ou à une note entière.

2) La note finale de l'enseignement des connaissances professionnelles correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des huit notes de l'enseignement des connaissances professionnelles figurant dans les bulletins semestriels. Elle correspond à la note d'expérience.

La feuille de notes d'expérience peut être obtenue auprès du CSFO à l'adresse <http://www.berufsbildung.ch/dyn/1855.aspx>.

**Dispositions d'exécution de la procédure de qualification « connaissances professionnelles »
Electronicienne CFC / Electronicien CFC**

5. Feuille de notes CSFO

La feuille de notes CSFO est disponible à l'adresse suivante: <http://www.berufsbildung.ch/dyn/1838.aspx>.

46505	Elektronikerin EFZ / Elektroniker EFZ Electronicienne CFC / Electronicien CFC Elettronica AFC / Elettronico AFC	Prüfungsdatum / Date d'examen / ----- Data dell'esame: ----- Nummer / Nombre / Numero: -----																																																																								
Notenformular für das Qualifikationsverfahren / Feuille des notes de la procédure de qualification / Tabella note delle procedure di qualificazione																																																																										
Gemäss der Verordnung über die berufliche Grundbildung vom 3.11.2008 / Ordonnances sur la formation professionnelle initiale 3.11.2008 / Ordinanze sulla formazione professionale di base 3.11.2008																																																																										
Personalien der Kandidatin, des Kandidaten / Données personnelles de l'apprenti, -e / Dati personali dell'apprendista																																																																										
Familienname und Vorname / Nom et prénom / Cognome e nome: -----																																																																										
Genaue Wohnadresse / Adresse précise / Domicilio: -----																																																																										
Prüfungsaufgaben / Travaux d'examen / Lavori d'esame: Siehe Anhang oder Beiblatt / Voir annexe ou feuille d'annexe / Vedi allegato o supplemento																																																																										
Bericht der Experten / Rapport des experts / Rapporto dei periti																																																																										
Zeigen sich bei der Prüfung Mängel in der beruflichen Ausbildung, so haben die Experten genaue Angaben über ihre Feststellungen nachstehend einzutragen. / Si l'examen révèle des lacunes dans la formation professionnelle du candidat, les experts le mentionnent ci-après en précisant la nature de leurs constatations. / Se nell'esame si riscontrano delle lacune nella formazione degli apprendisti, gli esperti le devono segnalare precisando la loro natura.																																																																										
Ort und Datum / Lieu et date / Luogo e data: -----	Unterschrift der Experten / Signature des expert(e)s / Firma di periti: -----																																																																									
Die Experten haben dieses Formular unmittelbar nach der Prüfung ausgefüllt der Prüfungskommission abzugeben. / Les expert(e)s sont prié(e)s de remplir cette feuille et de la remettre à la commission d'examen immédiatement après l'examen. / I periti devono compilare questo formulario e trasmetterlo alla Commissione d'esame immediatamente dopo l'esame.																																																																										
Notenskala																																																																										
Die Experten haben in jeder Prüfungsposition die Leistungen wie folgt zu beurteilen und die entsprechende Note zu geben: <table border="0" style="width: 100%; font-size: x-small;"> <tr> <th style="text-align: left;">Note</th> <th style="text-align: left;">Eigenschaften der Leistungen</th> </tr> <tr><td>8</td><td>Sehr gut</td></tr> <tr><td>5,5</td><td>(Zwischennote)</td></tr> <tr><td>5</td><td>Gut</td></tr> <tr><td>4,5</td><td>(Zwischennote)</td></tr> <tr><td>4</td><td>Genügend</td></tr> <tr><td>3,5</td><td>(Zwischennote)</td></tr> <tr><td>3</td><td>Schwach</td></tr> <tr><td>2,5</td><td>(Zwischennote)</td></tr> <tr><td>2</td><td>Sehr schwach</td></tr> <tr><td>1,5</td><td>(Zwischennote)</td></tr> <tr><td>1</td><td>Unbrauchbar</td></tr> </table>	Note	Eigenschaften der Leistungen	8	Sehr gut	5,5	(Zwischennote)	5	Gut	4,5	(Zwischennote)	4	Genügend	3,5	(Zwischennote)	3	Schwach	2,5	(Zwischennote)	2	Sehr schwach	1,5	(Zwischennote)	1	Unbrauchbar	Les experts déterminent et attribuent la note relative à chaque point d'appréciation selon l'échelle suivante: <table border="0" style="width: 100%; font-size: x-small;"> <tr> <th style="text-align: left;">Note</th> <th style="text-align: left;">Qualité du travail</th> </tr> <tr><td>8</td><td>Très bonne</td></tr> <tr><td>5,5</td><td>(Note intermédiaire)</td></tr> <tr><td>5</td><td>Bonne</td></tr> <tr><td>4,5</td><td>(Note intermédiaire)</td></tr> <tr><td>4</td><td>Suffisante</td></tr> <tr><td>3,5</td><td>(Note intermédiaire)</td></tr> <tr><td>3</td><td>Faible</td></tr> <tr><td>2,5</td><td>(Note intermédiaire)</td></tr> <tr><td>2</td><td>Très faible</td></tr> <tr><td>1,5</td><td>(Note intermédiaire)</td></tr> <tr><td>1</td><td>Inutilisable</td></tr> </table>	Note	Qualité du travail	8	Très bonne	5,5	(Note intermédiaire)	5	Bonne	4,5	(Note intermédiaire)	4	Suffisante	3,5	(Note intermédiaire)	3	Faible	2,5	(Note intermédiaire)	2	Très faible	1,5	(Note intermédiaire)	1	Inutilisable	Gli esperti valutarlo le prestazioni per ogni posizione d'esame e attribuiscono la nota secondo la scala seguente: <table border="0" style="width: 100%; font-size: x-small;"> <tr> <th style="text-align: left;">Nota</th> <th style="text-align: left;">Qualità delle prove</th> </tr> <tr><td>8</td><td>Eccellente</td></tr> <tr><td>5,5</td><td>(Nota intermedia)</td></tr> <tr><td>5</td><td>Buona</td></tr> <tr><td>4,5</td><td>(Nota intermedia)</td></tr> <tr><td>4</td><td>Soddisfacente</td></tr> <tr><td>3,5</td><td>(Nota intermedia)</td></tr> <tr><td>3</td><td>Debole</td></tr> <tr><td>2,5</td><td>(Nota intermedia)</td></tr> <tr><td>2</td><td>Molto debole</td></tr> <tr><td>1,5</td><td>(Nota intermedia)</td></tr> <tr><td>1</td><td>Insufficiente</td></tr> </table>	Nota	Qualità delle prove	8	Eccellente	5,5	(Nota intermedia)	5	Buona	4,5	(Nota intermedia)	4	Soddisfacente	3,5	(Nota intermedia)	3	Debole	2,5	(Nota intermedia)	2	Molto debole	1,5	(Nota intermedia)	1	Insufficiente
Note	Eigenschaften der Leistungen																																																																									
8	Sehr gut																																																																									
5,5	(Zwischennote)																																																																									
5	Gut																																																																									
4,5	(Zwischennote)																																																																									
4	Genügend																																																																									
3,5	(Zwischennote)																																																																									
3	Schwach																																																																									
2,5	(Zwischennote)																																																																									
2	Sehr schwach																																																																									
1,5	(Zwischennote)																																																																									
1	Unbrauchbar																																																																									
Note	Qualité du travail																																																																									
8	Très bonne																																																																									
5,5	(Note intermédiaire)																																																																									
5	Bonne																																																																									
4,5	(Note intermédiaire)																																																																									
4	Suffisante																																																																									
3,5	(Note intermédiaire)																																																																									
3	Faible																																																																									
2,5	(Note intermédiaire)																																																																									
2	Très faible																																																																									
1,5	(Note intermédiaire)																																																																									
1	Inutilisable																																																																									
Nota	Qualità delle prove																																																																									
8	Eccellente																																																																									
5,5	(Nota intermedia)																																																																									
5	Buona																																																																									
4,5	(Nota intermedia)																																																																									
4	Soddisfacente																																																																									
3,5	(Nota intermedia)																																																																									
3	Debole																																																																									
2,5	(Nota intermedia)																																																																									
2	Molto debole																																																																									
1,5	(Nota intermedia)																																																																									
1	Insufficiente																																																																									
Andere als halbe Zwischennoten sind nicht zulässig / Seules les demi-notes sont admises / Non sono ammesse altre note intermedie che i mezzi punti.																																																																										

**Dispositions d'exécution de la procédure de qualification « connaissances professionnelles »
Electronicienne CFC / Electronicien CFC**

46505

Name / Nom / Nome:

Qualifikationsbereich Teilprüfung (9 Stunden) / Domaine de qualification Examen partiel (9 heures) / Settore di qualificazione Esame parziale (9 ore)

Position / Position / Posizione	Note **	Bemerkungen / Remarques / Osservazioni
1. Fertigungstechnik / Technique de production / Tecniche di fabbricazione		
2. Schaltungs- und Messtechnik / Techniques de commutation et de mesure / Tecniche dei circuiti e di misura		
3. Mikrocontrollertechnik / Technique des microcontrôleurs / Tecniche dei microcontrollori		
		: 3 = Note Teilprüfung* / Note Examen partiel / Nota Esame parziale*

Qualifikationsbereich IPA (36-120 Stunden) oder VPA (12-16 Stunden) / Domaine de qualification TPI (36-120 heures) ou TPP (12-16 heures) / Settore di qualificazione LPI (36-120 ore) o LPP (12-16 ore)

Position / Position / Posizione	Note **	Gewicht. / Coefficient / Ponderaz.	Produkt / Produits / Prodotto	Bemerkungen / Remarques / Osservazioni
1. Methodische und soziale Ressourcen / Ressources méthodologiques et sociales / Risorse metodologiche e sociali		1		
2. Resultat und Effizienz / Résultat et efficience / Risultato ed efficienza		2		
3. Präsentation und Fachgespräch / Présentation et entretien professionnel / Presentazione e colloquio professionale		1		
				: 4 = Note Praktische Arbeit* / Note travail pratique* / Nota lavoro pratico*

Qualifikationsbereich Berufskennnisse (4 Stunden) / Domaine de qualification Connaissances professionnelles (4 heures) / Settore di qualificazione Conoscenze professionali (4 ore)

Position / Position / Posizione	Note **	Bemerkungen / Remarques / Osservazioni
1. Elektrotechnik / Electrotechnique / Elettrotecnica		
2. Elektronik / Electronique / Elettronica		
3. Hard- und Softwaretechnik / Techniques matérielles et logicielles / Tecniche di hardware e software		
4. Angewandte Fachkenntnisse / Connaissances spécifiques appliquées / Conoscenze specifiche applicate		
		: 4 = Note Berufskennnisse* / Note Connaissances profess.* / Nota Connozenze professionali*

* Auf eine Dezimalstelle zu runden / A arrondir à une décimale / Approssimare a un decimale

** Auf eine ganze oder halbe Note gerundet / A arrondir à une note entière ou à une demi-note / Arrotondare al punto o al mezzo punto

Fortsetzung Noteneintrag, Übertrag der Noten sowie Gesamtbewertung auf nächster Seite

Pour la suite de l'inscription des notes, le report et l'évaluation globale se font sur la page suivante

Proseguimento dell'iscrizione delle note, il trasferimento dei voti così come la valutazione globale si trovano sulla pagina seguente.

Für die Prüfungskommission / Pour la commission d'examen / Per la commissione d'esame

Die Präsidentin, der Präsident / La présidente, le président /
La presidentessa, il presidente

Die Aktuarin, der Aktuar / La, le secrétaire /
La segretaria, il segretario

.....

.....

**Dispositions d'exécution de la procédure de qualification « connaissances professionnelles »
 Electronicienne CFC / Electronicien CFC**

46505

Name / Nom / Nome: _____

Fortsetzung und Übertrag / suite et report / seguito e riporto

Note gemäss Bestehensnorm (Art. 18 Abs. 1c) / Note d'après conditions de réussite (Art. 18 al. 1c) /
 Nota in base alla norma fissante le condizioni di superamento (Art. 18 cpv. 1c)

	Note	Bemerkungen / Remarques / Osservazioni
1. Berufskennnisse / Connaissances professionnelles / Conoscenze professionali		
2. Erfahrungsnote des berufskundlichen Unterrichts **/ Note d'école pour les connaissances professionnelles **/ Nota scolastica relativa all'insegnamento professionale **		
		: 2 = Note* / Note* / Nota*

Prüfungsergebnis / Resultat de l'examen / Risultato d'esame

Qualifikationsbereiche / Domaines de qualification / Settori di qualificazione	Note	Gewicht / Coefficient/ Ponderaz.	Produkt/ Produits/ Prodotto	Bemerkungen / Remarques / Osservazioni
a. Teilprüfung / Examen partiel / Esame intermedio		25%		
b. Praktische Arbeit / Travail pratique / Lavoro pratico		25%		
c. Berufskennnisse / Connaissances professionnelles / Conoscenze professionali		15%		
d. Allgemeinbildung / Culture générale / Cultura generale		20%		
e. Erfahrungsnote / Note d'expérience / Nota scolastica relativa all'insegnamento professionale		15%		
				: 100% = Gesamtnote* / Note globale* / Nota globale*

* Auf eine Dezimalstelle zu runden / A arrondir à une décimale / Approssimare a un decimale

** Auf eine ganze oder halbe Note gerundet / A arrondir à une note entière ou à une demi-note / Arrotondare al punto o al mezzo punto

Die Prüfung ist bestanden, wenn weder das Mittel der Note des Qualifikationsbereichs "Berufskennnisse" und der Erfahrungsnote, die Teilprüfung, die Note des Qualifikationsbereichs Praktische Arbeiten noch die Gesamtnote den Wert 4 unterschreiten. / L'examen est réussi si la moyenne de la note du domaine de qualification «connaissances professionnelles», la note d'expérience/examen partiel, la note de domaine de qualification Travaux pratiques et la note globale sont égales ou supérieures à 4,0. / L'esame finale è superato se la media della nota del campo di qualificazione «conoscenze professionali», l'esame parziale, il campo di qualificazione «lavoro pratico», e la nota complessiva raggiungono o superano il 4.

Für die Prüfungskommission / Pour la commission d'examen / Per la commissione d'esame

Die Präsidentin, der Präsident / La présidente, le président /
La presidentessa, il presidente

Die Aktuarin, der Aktuar / La, le secrétaire /
La segretaria, il segretario

**Dispositions d'exécution de la procédure de qualification «connaissances professionnelles»
Electronicienne CFC / Electronicien CFC**

6. Entrée en vigueur

Les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification du domaine «connaissances professionnelles» pour la profession d'électronicienne CFC / électronicien CFC entrent en vigueur le 01.01.2016 et sont valables jusqu'à leur révocation.

Winterthur, le 15.03.2017

Arthur W. Glättli
Directeur Swissmem Formation professionnelle



.....

Roland Stoll
Vice-directeur Swissmechanic



.....

La commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de la formation a pris position sur les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification du domaine «connaissances professionnelles» pour la profession d'électronicienne CFC / électronicien CFC lors de sa réunion du 15.03.2017.